RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

2022

Mairie de Lavaur - C.S 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89.
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr

SOMMAIRE

- Une très bonne gestion relevée par la Chambre Régionale des Comptes

- Une situation nationale fragile

- Un dynamisme local qui perdure

- Des mesures gouvernementales restant toujours défavorables au fonctionnement des collectivités territoriales

- Un contexte juridique en mutation permanente

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré des charges exceptionnelles
  → Les charges à caractère général en baisse
  → Les frais de personnel en diminution
  → La charge de la dette contenue
  → Les subventions aux associations à leur niveau d'avant crise
  → Des services nouveaux à la population

- Des recettes de fonctionnement contrastées
  → Une fiscalité modérée sans augmentation
  → La taxe additionnelle aux droits de mutation très dynamique
  → Les recettes provenant de l'intercommunalité en baisse
  → Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) prévu en déclin
  → Les dotations de fonctionnement de l'État maintenues à leur plus bas niveau
  → Une nouvelle recette attendue

- La recherche de la persistance d'un très bon niveau d'autofinancement

- Un rythme d'investissement toujours soutenu
  → Prévu en 2022
  → Dans les années à venir

- Une mobilisation efficace des recettes d'investissement
  → Une gestion intelligente de la dette
  → Les autres recettes d'investissement dynamiques

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant nouvelle organisation de la république (NOTRe) et précisé par décret, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, précédent l'examen du budget, un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Obligation est faite, pour les communes de plus de 10 000 habitants, d'y inclure des précisions complémentaires en particulier en matière d'autofinancement, de dette et d'évolution comme de structuration des ressources humaines.

Ces précisions sont accompagnées d'une présentation des objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Ce rapport sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Mairie, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Une très bonne gestion relevée par la Chambre Régionale des Comptes

Pour rappel, le rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie (CRC) pour les années 2014 à 2020 fait ressortir l'excellente situation financière de la commune en dépit d'un contexte national toujours tendu (baisse historique des aides de l'État, crise économique en 2008, lutte contre le virus COVID-19...).
Un bilan positif dû, selon la chambre, aux efforts d'économies que la commune a réalisés sur son fonctionnement interne et par la maîtrise de l'ensemble de ses charges, dont la masse salariale - « La situation financière de la commune est satisfaisante avec un effort dans la maîtrise des charges » (page 6) – sans nuire pour autant aux évolutions de carrière des agents municipaux : « Les charges de personnel sont contenues (...) tout en titularisant une grande partie de ses contractuels, (...) » (page 34).
Le rapport souligne aussi un endettement « maîtrisé » et « peu risqué », permettant à la Ville de maintenir un niveau d'investissement « soutenu », dont le but reste l'amélioration constante du cadre de vie des habitants.
Des « engagements (...) tenus » (page 38) par la commune, dont les impôts restent inférieurs à ceux des villes de même taille et de même nombre d'habitants - « La pression fiscale reste à ce jour inférieure à celle de la strate » et qui ne dépendent pas du rythme électoral - « Le cycle électoral n'a pas d'effet significatif sur le niveau des dépenses (page 37) -.

Le projet de budget pour l'année 2022 s'attachera à poursuivre et consolider cette politique vertueuse.

Une situation nationale fragile

La France a enregistré en 2021 le pire déficit commercial de son histoire, à 84,7 milliards d'euros s'alourdissant de 20 milliards d'euros sur un an, selon les chiffres publiés par la Direction générale des douanes.

Le solde des échanges est plombé principalement « par l'énergie et, dans une moindre mesure, par les produits manufacturés ». Ce solde déficitaire traduit la faible attractivité de notre tissu industriel.

Notre pays est en la matière le plus mauvais élève en Europe. Au contraire, l'Allemagne a, dans le même temps, dégagé un excédent de 180 milliards, l'Italie un excédent de 60 milliards.

La perte de parts de marché de la France devrait encore se poursuivre en 2022, d'après de nombreux prévisionnistes.

L'endettement de l'hexagone atteint lui aussi un niveau record. La dette publique s'établirait au 3ème trimestre 2021 à 116,3 % du PIB (contre 114,8 % un an plus tôt) soit 2 834 milliards, ou 45 000 euros par français.

Si la croissance enregistrée par la France en 2021 est forte, (le produit intérieur a progressé de 7 % selon l'INSEE), elle intervient toutefois, dans un contexte particulier : le PIB avait, en effet, chuté de près de 7,9 % en 2020 à cause de la crise économique déclenchée par la pandémie de COVID-19 – la baisse la plus importante de l'activité économique en France depuis que l'INSEE publie des comptes publics, soit 1950. Cette croissance de 7 % constitue donc, la contrepartie mécanique de la chute de 2020, adossée pour l'essentiel à de la dette publique.

Les chiffres du chômage pourraient apparaître comme un rayon de soleil.
Le nombre de personnes sans activité inscrites auprès de Pôle Emploi a baissé de 520 000 sur l'année écoulée pour atteindre 3,3 millions, un des niveaux les plus bas depuis de nombreuses années.

Cette tendance rejoignant la dernière note de conjoncture économique de l'INSEE, qui estimait le taux de chômage (au sens du BIT) à 7,8 % au dernier trimestre 2021 doit toutefois être tempérée.
Elle s'accompagne, en effet, d'un nombre très important de radiations administratives (480 000) et d'un transfert vers d'autres catégories non prises en compte dans les statistiques, en particulier via la formation, de certains groupes de demandeurs d'emploi de catégorie A.

Le chômage de longue durée, qui concerne une part non négligeable des personnes sans emploi, lui ne baisse pas.

L'inflation s'accélère en France comme dans l'ensemble de l'Europe (+ 5,1 % en janvier dans la zone euro).

En matière de taux d'intérêt, enfin, il n'est pour l'instant pas constaté de remontée significative.

La banque centrale européenne conserve encore son cap monétaire accommodant, malgré une inflation record en zone euro.

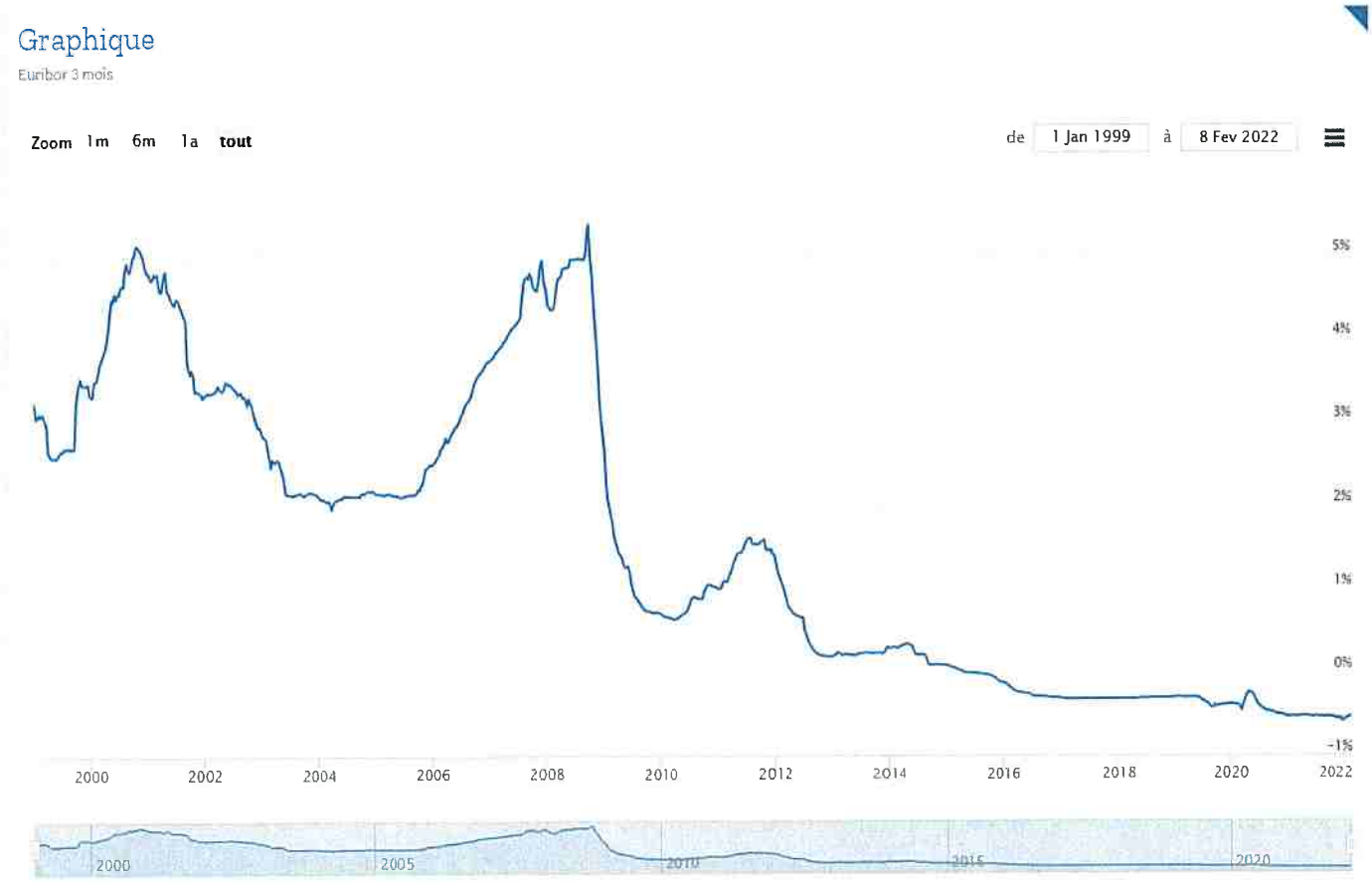

TRIAMI MEDIA 2022

Un dynamisme local qui perdure

De nombreux indicateurs confirment le dynamisme de la commune de LAVAUR dans tous les domaines.

L'attractivité du territoire vauréen ne faiblit pas, bien au contraire. Les autorisations d'urbanisme, que ce soient les permis de construire, les déclarations préalables ou les certificats d'urbanisme, ont atteint en 2021 un niveau record depuis 2008 (cf. tableau en annexe).

Les bases fiscales continuent d'évoluer favorablement en 2022 (+ 3,4 %).

En matière commerciale, les bureaux d'étude spécialisés et les acteurs institutionnels ou professionnels s'accordent à souligner que l'offre commerciale de centre-ville est bien plus diversifiée, complète et complémentaire à Lavaur que dans les villes de même strate de population.

Autre indice de bonne santé, le taux de vacance commerciale est à Lavaur de 6 % seulement, soit la moitié de la moyenne nationale (12 %).

Le centre-ville vauréen accueille plus de 150 cellules commerciales ou de service.

Le panier moyen du consommateur y est aussi supérieur à celui de bon nombre de communes de la région comparables démographiquement.

Cette dynamique favorable s'exprime aussi pour les autres activités économiques.

Les bases vauréennes de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) très bon indicateur de développement économique, constitue toujours la majorité des bases de l'ensemble de la CCTA.

Le chantier d'extension de la Fondation Pierre Fabre, propriétaire du groupe éponyme, démarre.

Des sièges sociaux importants sont transférés de la région parisienne à Lavaur.

Nous recevons régulièrement des demandes d'implantations ou d'extension émanant d'acteurs économiques.

La commune possède toutes les caractéristiques d'une ville-centre à l'opposé d'une ville-dortoir (y compris au niveau des emplois).

La vitalité des services publics est consolidée.

Notre régie (ESL) reste performante et innovante au service des vauréens.

Alors que les hôpitaux français sont en crise, et à rebours de cette désastreuse situation sanitaire nationale, notre centre hospitalier n'a pas perdu de lits, au contraire (+ 19 lits ces dernières années) et voit le nombre de ses naissances battre des records dans son service de maternité (752 accouchements en 2021) !

Autre signe de la bonne santé de notre hôpital, plusieurs projets d'envergure y sont en cours de développement : la mise en service d'une IRM prévue en 2023, la construction d'un EHPAD sur le site de Pinel, l'agrandissement du court-séjour gériatrique et la rénovation de plusieurs bâtiments du centre Pinel.

Un service de la Direction Générales des Finances Publiques est maintenu à Lavaur alors que cette administration a disparu purement et simplement de certaines ville (comme par exemple à Saint-Sulpice).

Une belle dynamique qui se constate aussi en matière de logement sociaux et d'habitat inclusif.
Un programme de 59 logements dont la construction est en cours sera livré en septembre, dans le secteur des Goutisses.
La construction d'un ensemble de 22 logements de type habitat inclusif devrait démarrer dans les prochaines semaines, quartier de la Roquette.

Des mesures gouvernementales restant toujours défavorables au fonctionnement des collectivités territoriales

· Les concours de l'État aux collectivités territoriales, en matière de fonctionnement sont maintenus en 2022, à leur niveau, historiquement le plus bas, comme en 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

La perte pour la commune de Lavaur s'élève, à nouveau en 2022, à 633 000 € soit plus de 55 % de la DGF perçue en 2013.

Cette ponction correspond presque à 11 % d'impôt.
Comme partout en France, le maintien de cette décision gouvernementale continue à peser sur le budget de la Ville, déjà impacté chaque année depuis 2014.

Pour Lavaur, le manque à gagner cumulé depuis cette date se chiffre à plus de 4 100 000 euros, soit plus que l'équivalent de la construction de l'école maternelle Comtesse de Ségur ou l'aménagement d'un cinéma.

Le rythme de nos investissements, déjà perturbé par les effets de la crise de COVID 19, est ainsi encore fortement pénalisé car les aides de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance ne rééquilibrent pas suffisamment les pertes susvisées.

Un contexte juridique en mutation permanente

La loi NOTRe précitée a, et aura, des répercussions importantes sur l'organisation des collectivités, et dans de nombreux cas, leurs budgets.

Cette loi est marquée par la montée en puissance des intercommunalités et l'accroissement progressif du champ des compétences intercommunales : la compétence tourisme (depuis le 1er mars 2016), l'école de musique (en septembre 2016), les aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des zones d'activités économiques, les ordures ménagères (depuis le 1er janvier 2017), les compétences « contingent d'incendie et de secours » et « eau » avec l'adhésion au SIEMN (depuis le 1er janvier 2018).

Le législateur prévoit le transfert obligatoire de l'assainissement collectif, au plus tard en 2026.

La construction par la CCTA, à la demande de notre municipalité, d'un centre aquatique intercommunal à LAVAUR (secteur des Mazasses) est achevée. La compétence complète de cet équipement est ainsi transférée depuis le 1er février à l'ouverture du nouvel équipement. Le montant défalqué à cet effet de l'attribution de compensation versée à la commune par l'intercommunalité impactera les recettes de fonctionnement de cet exercice 2022, incidence prévue à compter de 2022. Il sera déterminé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), nourrie d'échanges entre la Mairie de LAVAUR et la CCTA.

Pour rappel, par choix de la commune, après analyse coût avantage / utilité, aucune voirie n'a été classée d'intérêt communal par le conseil communautaire. Aussi, la voirie de LAVAUR non départementale reste, dans son ensemble, de la compétence de la commune.

De même, le conseil municipal de Lavaur s'est, par délibération du 20 novembre 2020, opposé au transfert à la CCTA de la compétence PLU.

La réforme de la fiscalité locale se poursuit. 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés de la taxe d'habitation pour les résidences principales.
Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui est portée à 65 % en 2022. La taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu en 2023.

Depuis 2021 :

• les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

• les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

• pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes, est compensée par une fraction de TVA.

D'autres textes de loi sont actuellement en examen avancé au Parlement, laissant augurer d'autres changements, peut-être plus favorables aux communes, sous la pression du Sénat.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré des charges exceptionnelles

Comme en 2020 et 2021, les dépenses de fonctionnement en 2022 resteront impactées par les coûts supplémentaires liés à la gestion de la crise de COVID 19 et au respect des protocoles sanitaires afférents (masques, gel hydroalcoolique, produits désinfectants spécifiques, renforts en personnel pour l'encadrement des enfants lors des temps péri et extrascolaires ou l'entretien et l'hygiène des locaux).

L'année 2022 sera marquée aussi par l'inscription budgétaire en année pleine, des crédits nécessaires au fonctionnement et au développement de nouveaux services à la population mis en œuvre au dernier trimestre 2021.

→ Les charges à caractère général en diminution

Elles sont, à ce jour, prévues en baisse de 4,8 % par rapport au budget de l'exercice 2021.

Les charges exceptionnelles évoquées plus haut continueront d'impacter ce chapitre, de même que la flambée des prix de certains produits comme le carburant, les fluides (hormis le gaz qui n'augmentera pas à contrario du reste du pays grâce à une très bonne négociation de notre régie), les denrées alimentaires.

L'effet de ces hausses sera adouci par la maîtrise des coûts, la rationalisation des consommations et les économies réalisées sur le fonctionnement interne des services.

L'effort pour un développement durable restera toujours aussi soutenu, tant en matière de réduction de nos dépenses de fonctionnement qu'au niveau de nos investissements détaillés plus loin.

La dématérialisation accrue de nos procédures contribuera par exemple à diminuer la consommation de papier.

Il sera tenu compte, enfin, du transfert de la compétence de la piscine à l'intercommunalité diminuant certains postes de dépenses.

→ Les frais de personnel en diminution

L'inscription budgétaire de ces frais (chapitre 012) devrait être inférieure de 2,58 % à celle de 2021 grâce, principalement, à la rationalisation des postes consécutivement aux départs à la retraite et aux changements d'affectation.

Cette maîtrise des charges de personnel saluée par la Chambre Régionale des Comptes, permet, sans accroître la pression sur le contribuable, de poursuivre notre politique sociale d'intégration et de promotion (GVT) , elle aussi relevée par la Chambre Régionale des Comptes et d'absorber les autres surcoûts (charges exceptionnelles de ressources humaines liées au respect des différents protocoles sanitaires, prime inflation pour les salaires les plus bas,...)

ÉVOLUTION EFFECTIF VILLE DE LAVAUR de 1995 et de 2000 à 2021

ANNÉE	TITULAIRES TC+ TNC	CONTRACTUELS	TOTAL CUMULÉ
2021	154	42 (dont 2 apprentis)	**196**
2020	155	45 (dont 2 apprentis)	**200**
2019	155	44	**199**
2018	151	48	**199**
2017	151	51	**202**
2016	153	52	**205**
2015	157	54	**211**
2014	157	57	**214**
2013	154	60	**214**
2012	144	72	**216**
2011	139	70	**209**
2010	131	65	**196**
2009	129	75	**194**
2008	136	61	**197-crèche**
2007	150	57	**207**
2006	144	56	**200**
2005	143	52	**195**
2004	143	57	**200**
2003	135	57	**192**
2002	138	51	**189**
2001	135	46	**181**
2000	129	44	**173**
1995	123	15	**138**

Effectif au 31 décembre des années données

TC Temps complet
TNC Temps Non Complet

Nombre et Structure des emplois au 1er janvier 2022

TOTAL : **196** TEMPS COMPLET **141** TEMPS NON COMPLET **55**

Catégorie A : **9** Catégorie B : **26** Catégorie C : **161** **TOTAL : 196**

Dont 2 apprentis

Structure des rémunérations versées en 2021

Rémunération principale : 4 299 998.13 €
Régime indemnitaire : 988 077.37 €
Avantages en nature : 11 303.04 €

→ La charge de la dette contenue

Les charges financières (chapitre 66) continueront à être contenues grâce à des taux d'intérêt encore historiquement bas.

→ Les subventions aux associations à leur niveau d'avant crise

L'enveloppe consacrée à ce chapitre sera comparable à celle de l'année 2021, laquelle avait retrouvé son niveau de 2019 (avant crise).

Il s'agit là d'un geste de soutien fort de la commune au tissu associatif s'ajoutant à l'effort appuyé de mise à disposition de locaux à titre gracieux.

→ Des services nouveaux à la population

- Le projet de budget pour 2022 intègrera le coût en année pleine du réseau communal de transport collectif urbain exploitée par la SPL « d'un point à l'autre » dont la commune est actionnaire.

Ce service, répondant à une attente forte des vauréens, a été mis en œuvre le 1er septembre 2021 et se développe encore en ce début d'année.

Il s'agit là de l'application d'un élément important du programme de la municipalité dans le cadre de sa politique de développement durable.

Le coût en année pleine dudit service s'élève à 304 800 euros.

- Une enveloppe sera aussi affectée à une bourse en direction des étudiants et apprentis méritants afin de faciliter la question de leur logement.

Ce dispositif vient compléter la bourse à permis de conduire, la bourse à projet et les aides à la mobilité internationale des jeunes qui seront maintenues, voire développés si besoin.

Des recettes de fonctionnement contrastées

L'effet de la croissance structurelle de certaines recettes de fonctionnement, compte tenu du développement de la commune, continuera d'être atténué par la faiblesse historique des dotations de l'État.

→ La fiscalité modérée et sans augmentation

La Chambre Régionale des Comptes a rappelé que la **pression fiscale** était à Lavaur **inférieure à la moyenne**.

Cette politique favorable aux contribuables sera maintenue, voire renforcée car il est prévu de **ne pas augmenter les taux d'imposition**.

La progression physique des bases grâce au développement de la ville, telle qu'évoquée précédemment, permettra de tabler sur une recette supplémentaire de 200 000 euros environ (les chiffres n'étant pas encore transmis officiellement par les services fiscaux).

→ La taxe additionnelle aux droits de mutation très dynamique

Cette recette, bon indicateur du développement de la commune, reste structurellement très dynamique.

A l'aune de ce constat, nous pouvons encore être optimistes en la matière en 2022.

→ Les recettes provenant de l'intercommunalité en baisse

- Dotation de compensation :
Cette dotation (produit de T.P. perçu par la commune en 2005 + compensation 2005 de la suppression de la part salariale – produit des trois taxes ménages perçu sur Lavaur en 2005 par l'intercommunalité) est amputée des charges des services transférés depuis (le plus important service étant la crèche, le contingent incendie transféré en 2018 ayant aussi fortement impacté à la baisse cette dotation).

Le transfert de la compétence de la piscine aura cette année un impact certain sur cette dotation.

- Fonds de concours
Ce fonds de concours reprend les mêmes critères que l'ancienne dotation de solidarité. Il permet, sous certaines conditions édictées par la loi, de redistribuer aux communes une partie du surplus de taxe professionnelle, puis dorénavant, de contribution économique territoriale, suivant la population, le potentiel fiscal, la contribution à l'effort de développement économique et les charges de centralité.

L'enveloppe à laquelle peut prétendre la commune en 2022 devrait être identique à celle de 2021.

Cette recette, pour Lavaur, sera inscrite pour une part égale à celle des années précédentes en section de fonctionnement (aide au fonctionnement des équipements municipaux) et, pour le surplus, en section d'investissement (participation au financement d'opération d'aménagement de voirie, en particulier).

→ Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) prévu en déclin

Le territoire de la CCTA a été de nouveau, en 2016, éligible à ce fonds créé en 2011 dont j'avais porté le projet de loi à l'Assemblée Nationale et pesé pour que notre territoire en bénéficie.

Une recette sera perçue à ce titre en 2022 de manière certaine mais son montant n'est pas connu avec précision pour l'instant. La CCTA pourrait, en effet, dépasser cette année le seuil d'inéligibilité dont elle était très proche lors des exercices précédents. Aussi l'inscription budgétaire, par prudence, prendra en compte le cas le plus défavorable (soit une diminution de 50 % de cette enveloppe).

→ Les dotations de fonctionnement de l'État maintenues à leur plus bas niveau

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :
Le maintien de la ponction historique décidé par le gouvernement, a été rappelé et détaillé précédemment.

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)

- La Dotation nationale de péréquation de TP

La somme des trois devrait être sensiblement identique à celle de l'année dernière.

- Le FCTVA
A compter de l'exercice 2017, les dépenses d'entretien du patrimoine bâti ou routier communal, réalisées l'année précédente, sont prises en compte.

Son montant n'étant pas connu avec certitude, il sera inscrit, une recette proche de celle perçue en 2021 soit 35 000 €.

→ Une nouvelle recette attendue

La commune percevra pour la première fois cette année le prélèvement mobilité versé par les employeurs de plus de 11 salariés basés sur le territoire mais il est impossible à ce jour d'en connaître le montant.

La recherche de la persistance d'un très bon niveau d'autofinancement

L'autofinancement avait atteint les années précédentes des records.

Il sera, à nouveau, recherché cette année, la persistance d'un bon niveau d'autofinancement afin de contribuer au financement de l'effort d'équipement sans pression supplémentaire pour le contribuable ni recours excessif à l'emprunt.

Un rythme d'investissement toujours soutenu

→ Prévu en 2022

· Dans le domaine scolaire
- Poursuivre des travaux d'accessibilité, de confort thermique et acoustique, d'aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune,
- Acquisition de mobiliers,
- Effort significatif d'équipement de matériels informatiques (les crédits afférents seront multipliés par 5),
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

· En matière de développement durable
- Aménagement des entrées de « zone 30 » créées dans le cadre du « plan vélo et circulations douces »,
- Verdissement d'espaces publics,
- Acquisition d'un terrain pour des plantations d'arbres et l'aménagement de parcours de santé et d'agrément,
- Poursuite de l'aménagement de nos toilettes publiques (foirail) plus confortable et économe en eau et produits d'entretien,
- Poursuite de l'amélioration des dispositifs d'arrosage automatique des stades.

· En matière d'aménagements urbains et de cadre de vie
- Aménagement de la place Pasteur (sur les crédits reportés de 2021),
- Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'avenue Raoul Lacouture et l'avenue Spénale (1ère tranche d'aménagement de l'avenue Raoul Lacouture),
- Aménagement de l'avenue Georges Sabo,
- Poursuite de la sécurisation de la route de Belcastel (busage),
- Réfection d'un tronçon chemin des Vignes,
- Poursuite du programme de réfection de la voirie rurale,
- Sécurisation de l'avenue Gabriel Péri,
- Réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de protection et consolidation des falaises de l'Agout,
- Maîtrise d'œuvre pour les 2 et 3ème tranches de l'aménagement et la mise en valeur des berges de l'Agout,
- Études d'aménagement de diverses voiries et espaces publics,
- Travaux d'aménagement de voiries diverses.

· Dans le domaine culturel et patrimonial
- Continuation de l'opération d'aménagement d'un cinéma multi-salles (3) sur le site actuel, en plein cœur de ville,
- Poursuite de la restauration du narthex et maîtrise d'œuvre pour la création (colonne sèche sécurité incendie) ou la restauration (escalier à vis) des circulations verticales de la cathédrale,
- Mobilier pour les réserves du musée.

· En matière de sécurité
- Extension et renforcement du dispositif de vidéoprotection, dont le représentant de la Gendarmerie Nationale a souligné, récemment, lors d'un conseil communautaire, l'atout dissuasif tant en terme de prévention que de répression de la délinquance,
- Nouvelle tranche de travaux de sécurisation des berges,
- Installation de radars pédagogiques et dispositifs contribuant à la limitation de la vitesse des véhicules

· Dans le domaine sportif
- Divers aménagements de locaux ou de terrains (tennis, football, rugby, basket…).

→ Dans les années à venir
· Poursuite de la rénovation et des aménagements des voiries
· Bouclage des réseaux de circulation douce et aménagements divers dans le cadre du « plan vélo »
· Poursuite de la valorisation des berges de l'Agout (2ème et 3ème tranches)
· Poursuite et achèvement de l'aménagement d'un cinéma multi-salles (3 salles aménagées en auditorium pouvant être partagées avec le Lycée)
· Aménagement du musée du Pays de Cocagne et fonctionnement du service afférent
· Constitution d'une « maison des associations »

· Poursuite de l'aménagement ou la création d'équipements sportifs et de loisirs (skate-park, maison sport-santé,...)

Une mobilisation efficace des recettes d'investissement

→ Une gestion intelligente de la dette

La structure de cette dette au 1er janvier 2022 est détaillée, en annexe, à l'issue du rapport.

Comme il a été mentionné en préliminaire, la Chambre Régionale des Comptes a jugé cette dette « maîtrisée » et « sans risque »

Elle est exclusivement adossée à l'effort d'investissement. Elle tient compte de nos capacités de remboursement et s'accompagne d'un bon niveau d'autofinancement.

Nous garderons en 2022 cette ligne directive.

→ Les autres recettes d'investissement dynamiques

Les opérations d'équipement pourront être financées aussi par les recettes suivantes :

- Nos propres ressources dégagées de la section de fonctionnement.
Grâce notamment, à une gestion rigoureuse et économe des deniers publics, et en dépit des pertes de dotation de l'État, des charges supplémentaires imposées, nous nous attacherons, comme les années précédentes, avec succès, à consolider notre capacité d'autofinancement.

- Le FCTVA.
Pour mémoire, ce FCTVA est perçu l'année qui suit l'investissement.

La commune de Lavaur devrait percevoir à ce titre en 2022, 550 000 € (montant supérieur aux années précédentes à l'exception de 2021).

- La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

- Le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou autres concours de l'État dans le cadre du plan de relance ou du dispositif petites villes de demain.

- Le produit des amendes de police
Non connu à ce jour.

- La taxe d'aménagement (qui a remplacé la TLE) toujours très dynamique compte tenu du développement de la ville.

Il est rappelé que les logements sociaux sont exonérés de cette TA, par décision du Conseil Municipal.

- Les collectivités départementale et régionale sont aussi sollicitées, souvent avec succès.

A cet effet, le contrat « Bourg-centre » Occitanie est acté entre la Ville et la Région en partenariat avec le Département, la CCTA et le PETR du Pays de Cocagne sera à nouveau mobilisé.

- D'autres partenariats seront aussi recherchés suivant les projets.

ANNEXE

STATISTIQUES URBANISME 2008-2021

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis d'aménager	3	3	2	2	3	7	5	2	5	1	5	4	4	5
Permis de construire	103	85	97	116	110	77	82	94	90	102	97	63	69	127
dont PC pour maison individuelle	*51*	*39*	*48*	*64*	*58*	*34*	*30*	*39*	*44*	*55*	*47*	*24*	*30*	*58*
Déclarations préalables	133	124	161	194	185	167	166	194	175	181	171	179	160	217
Certificats d'urbanisme	170	172	257	316	264	288	284	283	314	329	292	323	347	378
dont CU opérationnels	*35*	*35*	*49*	*53*	*46*	*59*	*33*	*36*	*34*	*46*	*19*	*26*	*32*	*40*
Demandes d'Autorisation de Travaux	19	14	10	18	17	23	13	12	26	17	17	14	16	20
Enseignes	-	-	-	-	5	23	11	12	20	18	18	12	11	10
Total	**428**	**398**	**527**	**646**	**584**	**585**	**561**	**597**	**630**	**648**	**600**	**595**	**607**	**757**

NB : DIA non incluses pour les années soumises au DPU

WEBDETTE
EMPRUNTS

TABLEAU DE BORD AU 01/01/2022

VILLE DE LAVAUR

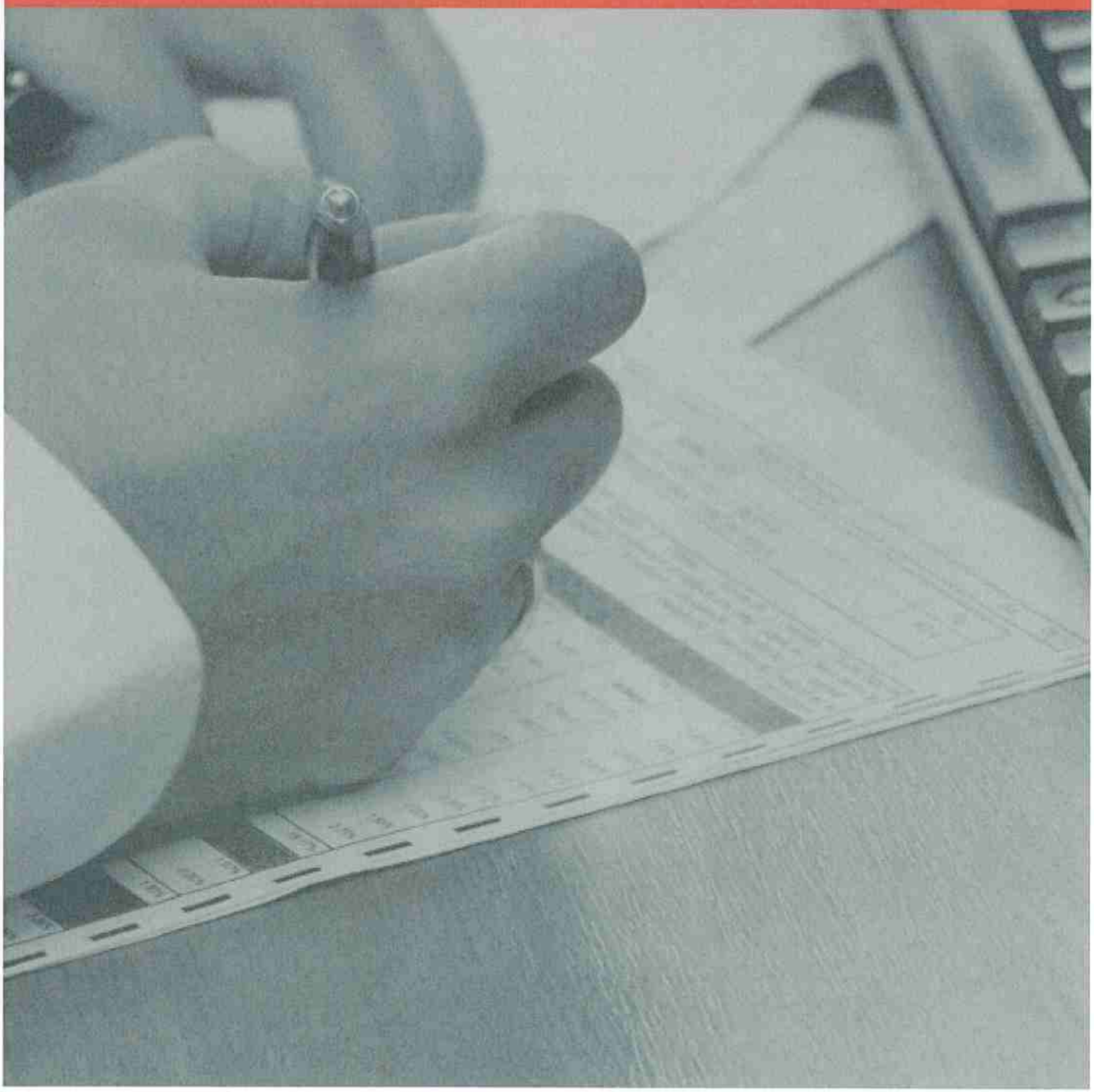

Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2022

Encours	21 865 144,63	Nombre d'emprunts *	21
Taux actuariel *	2,24%	Taux moyen de l'exercice	2,17%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2022

Annuité	1 816 227,99	Amortissement	1 324 594,95
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	491 633,04	ICNE	225 389,45

Versements mensuels récents

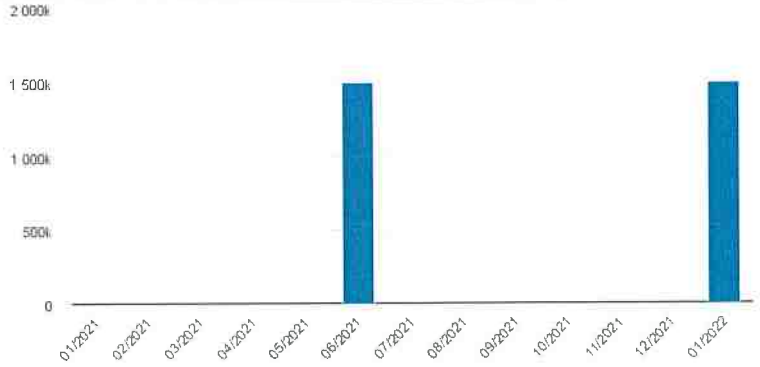

Financements Disponibles au 01/01/2022

Enveloppes de Financement	0,00	Lignes et Billets de trésorerie	0,00
Remboursements temporaires	0,00	Emprunts long terme non mobilisés (1)	1 500 000,00
		Total disponible	1 500 000,00

Evolution de l'encours depuis 5 ans au 01/01 en début de journée

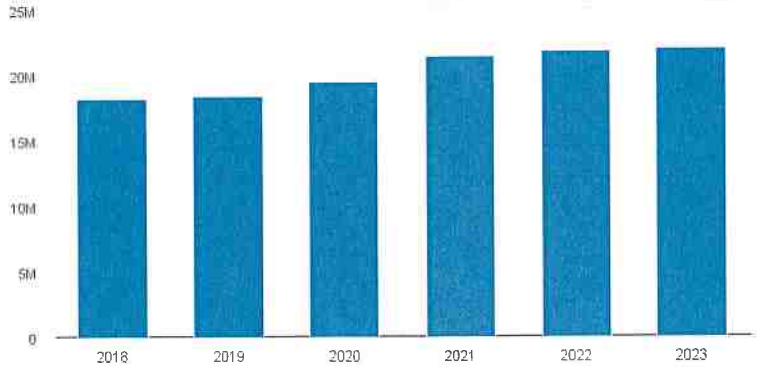

Extinction

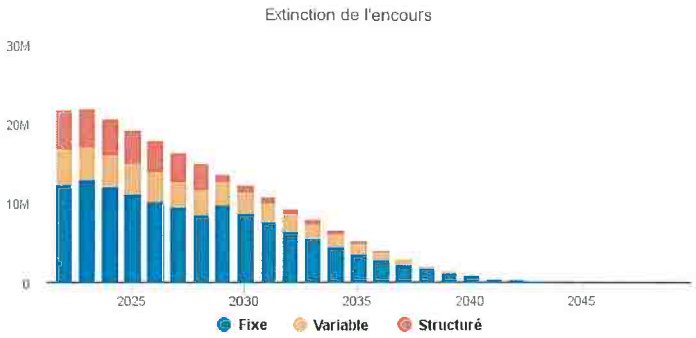

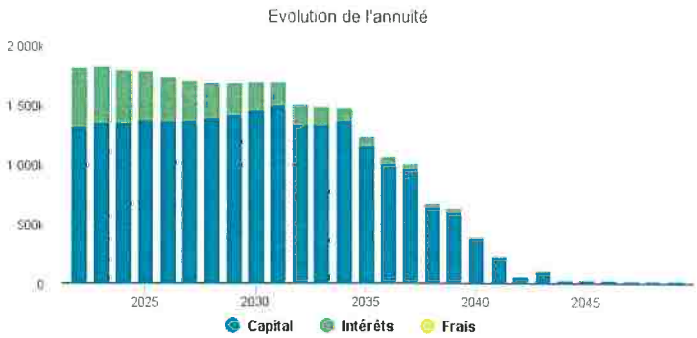

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2022	21 865 144,63	1 500 000,00	1 816 227,99	491 633,04	2,17%	2,16%	1 324 594,95	1 816 227,99
2023	22 040 549,68	0,00	1 828 534,94	467 622,81	2,13%	2,14%	1 360 912,13	1 828 534,94
2024	20 679 637,55	0,00	1 795 914,59	435 788,15	2,11%	2,12%	1 360 126,44	1 795 914,59
2025	19 319 511,11	0,00	1 785 856,64	403 196,36	2,09%	2,10%	1 382 660,28	1 785 856,64
2026	17 936 850,83	0,00	1 739 809,08	370 642,81	2,06%	2,08%	1 369 166,27	1 739 809,08
2027	16 567 684,56	0,00	1 712 391,73	338 751,24	2,04%	2,05%	1 373 640,49	1 712 391,73
2028	15 194 044,07	0,00	1 693 288,98	306 790,40	2,01%	2,03%	1 386 498,58	1 693 288,98
2029	13 807 545,49	0,00	1 690 688,48	274 268,24	1,97%	2,00%	1 416 420,24	1 690 688,48
2030	12 391 125,25	0,00	1 697 368,83	241 169,71	1,93%	1,96%	1 456 199,12	1 697 368,83
2031	10 934 926,13	0,00	1 704 607,79	207 067,20	1,87%	1,91%	1 497 540,59	1 704 607,79
2032	9 437 385,54	0,00	1 508 057,96	172 012,81	1,82%	1,84%	1 336 045,15	1 508 057,96
2033	8 101 340,39	0,00	1 486 420,32	142 172,58	1,74%	1,77%	1 344 247,74	1 486 420,32
2034	6 757 092,65	0,00	1 481 297,26	112 567,29	1,63%	1,68%	1 368 729,97	1 481 297,26
2035	5 388 362,68	0,00	1 241 076,31	82 254,66	1,50%	1,54%	1 158 821,65	1 241 076,31
2036	4 229 541,03	0,00	1 068 035,91	60 895,17	1,42%	1,46%	1 007 140,74	1 068 035,91
2037	3 222 400,29	0,00	1 010 967,24	45 111,64	1,35%	1,42%	965 855,60	1 010 967,24
2038	2 256 544,69	0,00	681 457,46	29 932,46	1,38%	1,33%	651 525,00	681 457,46
2039	1 605 019,69	0,00	636 448,79	22 820,51	1,53%	1,42%	613 628,28	636 448,79
2040	991 391,41	0,00	403 868,96	16 332,68	1,75%	1,65%	387 536,28	403 868,96

2041	603 855,13	0,00	238 214,97	11 692,26	2,09%	1,94%	226 522,71	238 214,97
2042	377 332,42	0,00	74 589,62	8 553,97	2,25%	2,27%	66 035,65	74 589,62
2043	311 296,77	0,00	117 991,30	6 694,61	2,04%	2,15%	111 296,69	117 991,30
2044	200 000,08	0,00	36 273,33	2 940,00	1,47%	1,47%	33 333,33	36 273,33
2045	166 666,75	0,00	35 783,33	2 450,00	1,47%	1,47%	33 333,33	35 783,33
2046	133 333,42	0,00	35 293,33	1 960,00	1,47%	1,47%	33 333,33	35 293,33
2047	100 000,09	0,00	34 803,33	1 470,00	1,47%	1,47%	33 333,33	34 803,33
2048	66 666,76	0,00	34 313,33	980,00	1,47%	1,47%	33 333,33	34 313,33
2049	33 333,43	0,00	33 823,43	490,00	1,47%	1,47%	33 333,43	33 823,43

Index

Types de Taux

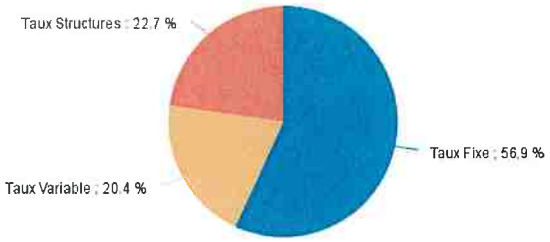

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	12 435 155,99	4 460 599,68	4 969 388,96	21 865 144,63
%	56,87%	20,40%	22,73%	100%
Durée de vie moyenne	9 ans, 7 mois	9 ans, 3 mois	8 ans, 6 mois	9 ans, 3 mois
Duration	7 ans, 8 mois	9 ans	6 ans, 11 mois	7 ans, 9 mois
Nombre d'emprunts	15	4	2	21
Taux actuariel	2,05%	0,70%	4,09%	2,24%
Taux moyen	1,95%	0,72%	4,09%	2,17%

Index de taux

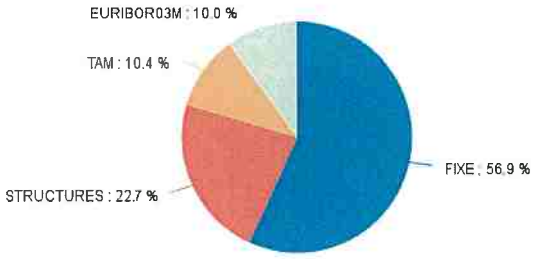

Index	Nb	Encours au 01/01/2022	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	15	12 435 155,99	56,87%	1 142 941,79	62,93%
STRUCTURES	2	4 969 388,96	22,73%	451 971,44	24,89%
TAM	1	2 281 880,00	10,44%	98 361,44	5,42%
EURIBOR03M	3	2 178 719,68	9,96%	122 953,32	6,77%
TOTAL	21	21 865 144,63		1 816 227,99	

Charte Gissler

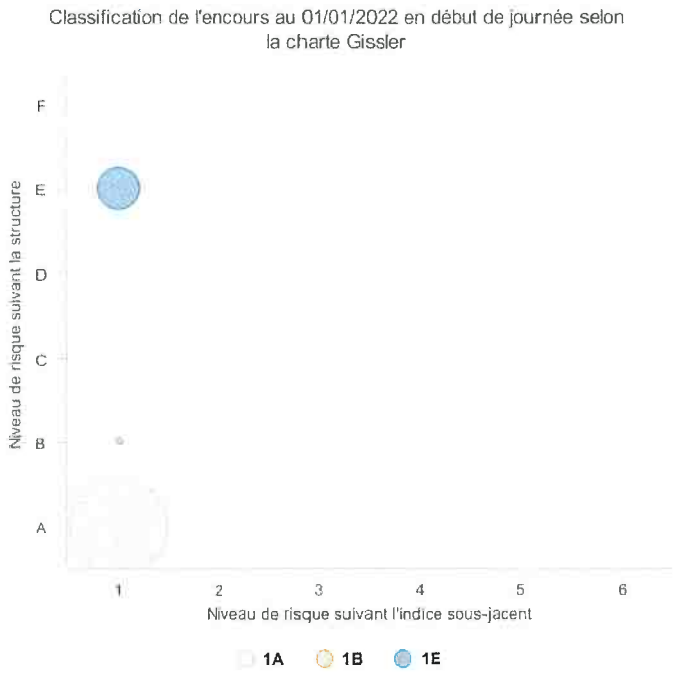

Catégorie	Encours au 01/01/2022	%
1-A	16 895 755,67	77,27%
1-B	1 410 024,97	6,45%
1-E	3 559 363,99	16,28%
TOTAL	21 865 144,63	100 %

Coût

Tranches de taux

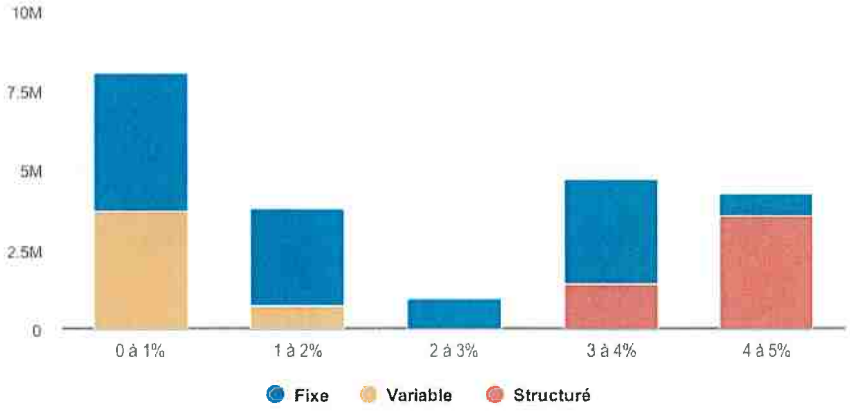

TEG rsiduel	%	Encours
0% à 1%	36,99	8 088 758,56
1% à 2%	17,45	3 815 151,02
2% à 3%	4,39	960 099,80
3% à 4%	21,70	4 745 155,85
4% à 5%	19,46	4 255 979,40
TOTAL		21 865 144,63

Pénalités de sortie

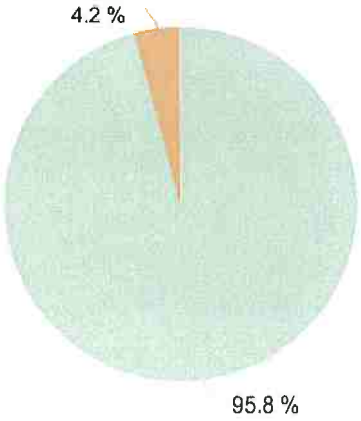

Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Aucune pénalité paramétrée	19	95,80	20 947 870,02
Indemnité actuarielle	2	4,20	917 274,61
TOTAL			21 865 144,63

Taux de financement après couverture

Famille d'indice	Encours avant couverture	Durée de vie moyenne	Taux actuariel aprés couverture	Durée de résiduelle moyenne	Taux actuariel aprés couverture (Index initial)
Fixe	12 435 155,99	9 ans, 7 mois	2,05	15 ans, 10 mois	2,05
Euribor	2 178 719,68	8 ans, 6 mois	0,85	15 ans, 6 mois	0,85
Autres	7 251 268,96	9 ans	2,98	19 ans	2,98
TOTAL	21 865 144,63	9 ans, 3 mois	2,24	16 ans, 10 mois	2,24

Echeancier

Répartition sur l'exercice

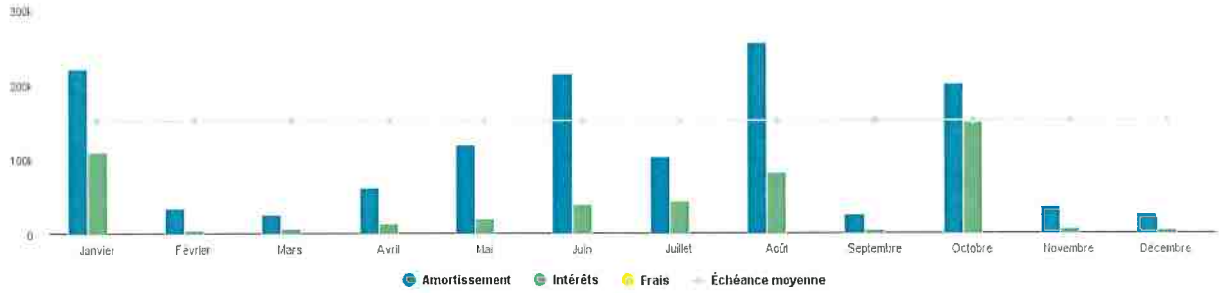

Année 2022	Nb éch.	Contrats		Solde
		Amort.	Intérêts	
Janvier	4	221 090,50	110 004,77	331 095,27
Février	5	34 964,45	6 007,81	40 972,26
Mars	4	25 705,05	6 300,82	32 005,87
Avril	3	61 660,63	13 884,50	75 545,13
Mai	6	119 707,61	20 835,56	140 543,17
Juin	6	214 370,53	40 082,60	254 453,13
Juillet	4	102 531,40	43 890,70	146 422,10
Août	8	255 468,97	82 155,29	337 624,26
Septembre	4	26 008,52	5 797,34	31 805,86
Octobre	3	201 164,47	150 369,95	351 534,42
Novembre	5	35 760,24	6 760,42	42 520,66
Décembre	4	26 162,58	5 543,28	31 705,86
TOTAL	56	1 324 594,95	491 633,04	1 816 227,99

Projection N+2

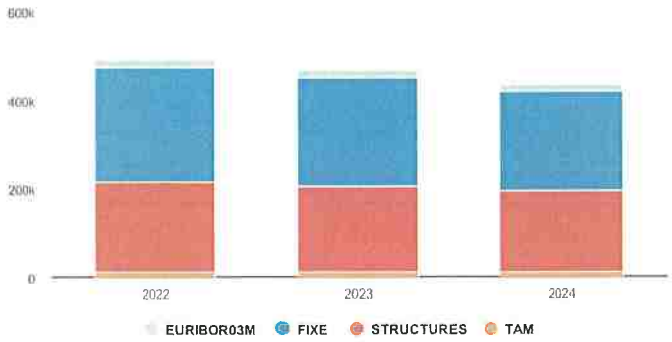

Index	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024
EURIBOR03M	17 279,16	0,95%	17 631,33	0,97%	16 725,45	0,97%
FIXE	257 389,81	2,61%	243 751,70	2,55%	223 672,12	2,52%
STRUCTURES	203 082,63	4,04%	192 872,26	4,04%	182 525,25	4,04%

TAM	13 881,44	0,60%	13 367,52	0,60%	12 865,33	0,60%
TOTAL	491 633,04	2,17%	467 622,81	2,13%	435 788,15	2,11%

* Intérêts après couverture

Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	18 379 345,45	84,06%	12
Semestre(s)	0,00	0,00%	0
Trimestre(s)	3 311 293,89	15,14%	8
Mois	174 505,29	0,80%	1
TOTAL	21 865 144,63		21

Durée de vie

Indicateurs

Encours	21 865 144,63	Duration *	7 ans, 9 mois
Durée de vie moyenne *	9 ans, 3 mois	Durée résiduelle *	27 ans, 7 mois
Durée résiduelle Moyenne *	16 ans, 10 mois		

* tirages futurs compris

Répartition par durée résiduelle

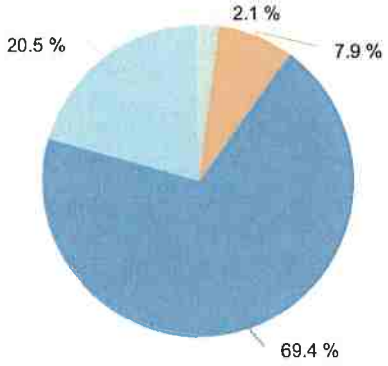

Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	460 192,71
5 - 10 ans	1 730 758,73
10 - 20 ans	15 181 495,86
20 - 30 ans	4 492 697,33
TOTAL	21 865 144,63

Répartition par durée de vie moyenne

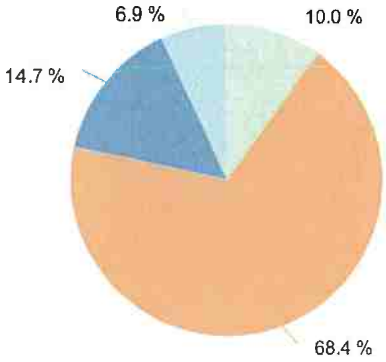

Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	2 190 951,44
5 - 10 ans	14 958 979,85
10 - 20 ans	3 215 213,34
20 - 30 ans	1 500 000,00
TOTAL	21 865 144,63

Affectation

Budgets

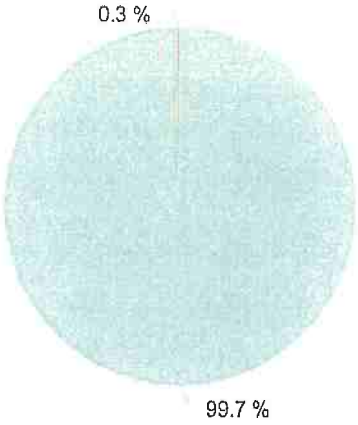

Budget	%	Montant
VILLE DE LAVAUR	99,69	21 797 870,02
ASSAINISSEMENT	0,31	67 274,61
TOTAL		21 865 144,63

Prêteurs

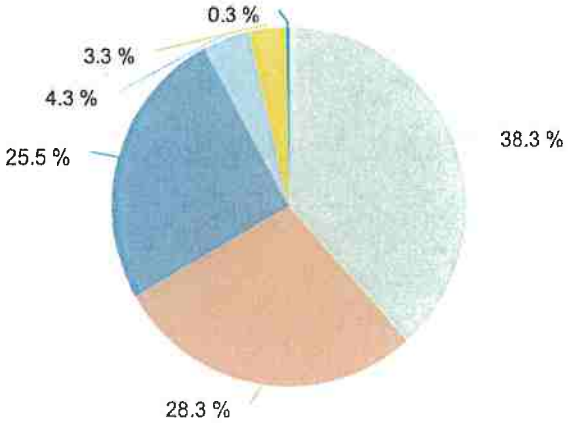

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CRCA CREDIT AGRICOLE	-	38,31	8 375 728,50
CAISSE D'EPARGNE	-	28,26	6 179 606,57
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	25,52	5 579 853,05
BANQUE POSTALE	-	4,27	933 333,34
CREDIT FONCIER DE FRANCE	-	3,31	724 513,05
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	-	0,33	72 110,12
TOTAL			21 865 144,63

Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2022

Catégorie	Encours 01/01	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital Amort.	Solde	Encours 31/12
1641-EMPRUNTS EN EUROS	21 865 144,63	1 500 000,00	1 816 227,99	491 633,04	1 324 594,95	1 816 227,99	22 040 549,68